

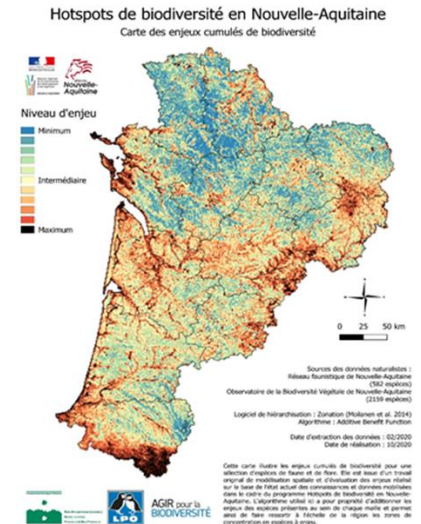
Région Nouvelle-Aquitaine et Biodiversité

Forum des Techniciens Médiateurs de Rivière
13 novembre 2025



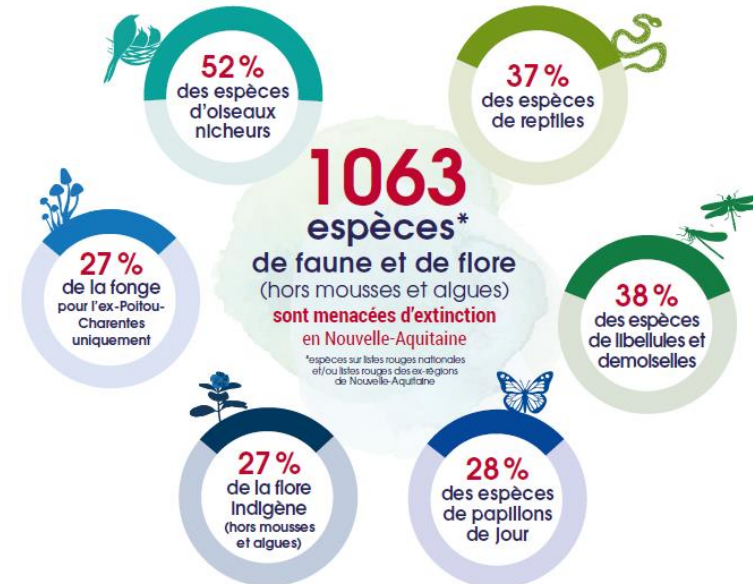
La biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

- **13 MILIEUX** et 89 habitats d'intérêt communautaire
- **FLORE** : 4 300 espèces (66% national),
- **FAUNE** : 11 449 espèces (79% oiseaux national),
- des **ESPÈCES ENDÉMIQUES**
- Plusieurs **AXES MIGRATOIRES** internationaux



La Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas au phénomène d'érosion du vivant

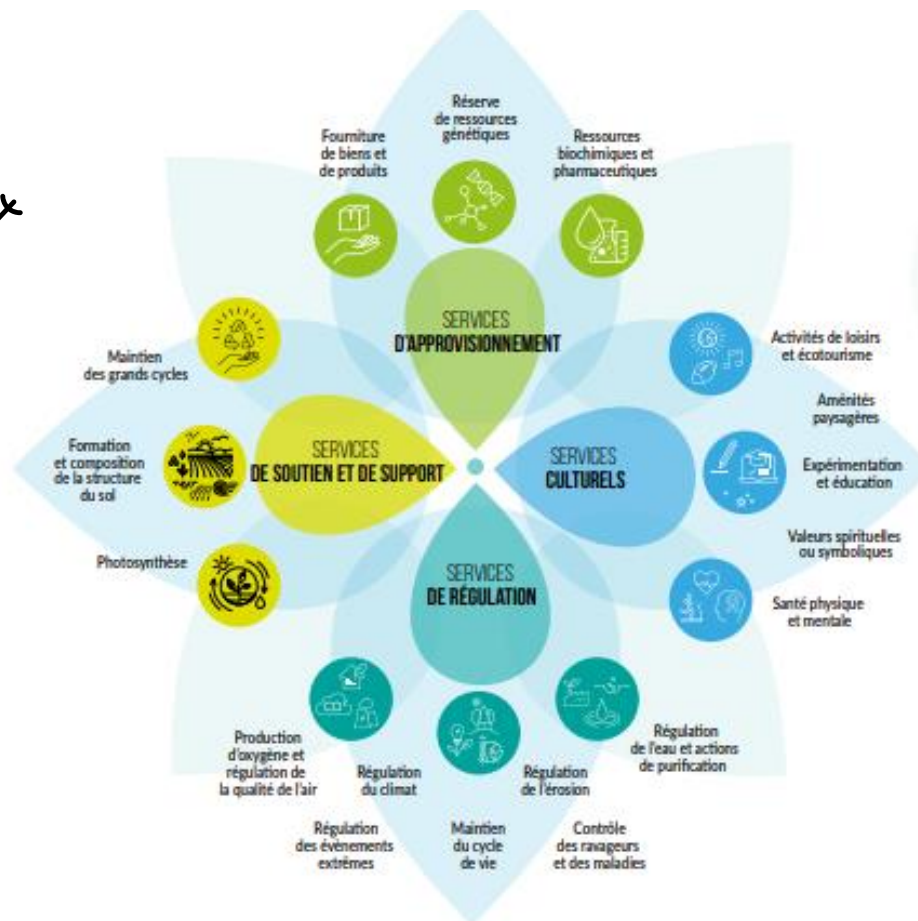
- **74 % des habitats naturels** en mauvais état de conservation
- **57 % des masses d'eau** de surface ne sont pas en bon état écologique.
- **23% de la flore et 52% des d'oiseaux nicheurs** menacés



« La biodiversité, une composante essentielle pour l'économie et la culture en Nouvelle-Aquitaine » (rapport Ecobiose - 2019)



**45% du PIB
régional dépend
de La biodiversité**



Des attentes sociétales grandissantes : 86% des Français estiment que leur quotidien et leur avenir dépendent de la biodiversité (source OFB)



Grandes missions « Biodiversité » de la Région

Compétences obligatoires :

- Chef de filât Biodiversité :
 - Comité Régional Biodiversité
 - Plateforme Etat-Région
 - Copilotage de la SRB
 - Accompagnement des collectivités (SLB)
- Réserves Naturelles Régionales
- PNR
- Natura 2000

Actions volontaristes :

- ARBNA, CEN NA, CBNSA, subventions APNE
- Connaissance
- AAP
- 48h Nature
- FIFO / concours photos
- VOL / Haies
- Centres de soins faune sauvage
- Zones ateliers
- Modèle économique de la biodiversité
- Accompagnements interne Région
- ...

Les espaces naturels protégés sous la compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine

Natura 2000

 Sites exclusivement terrestres

Réserves naturelles

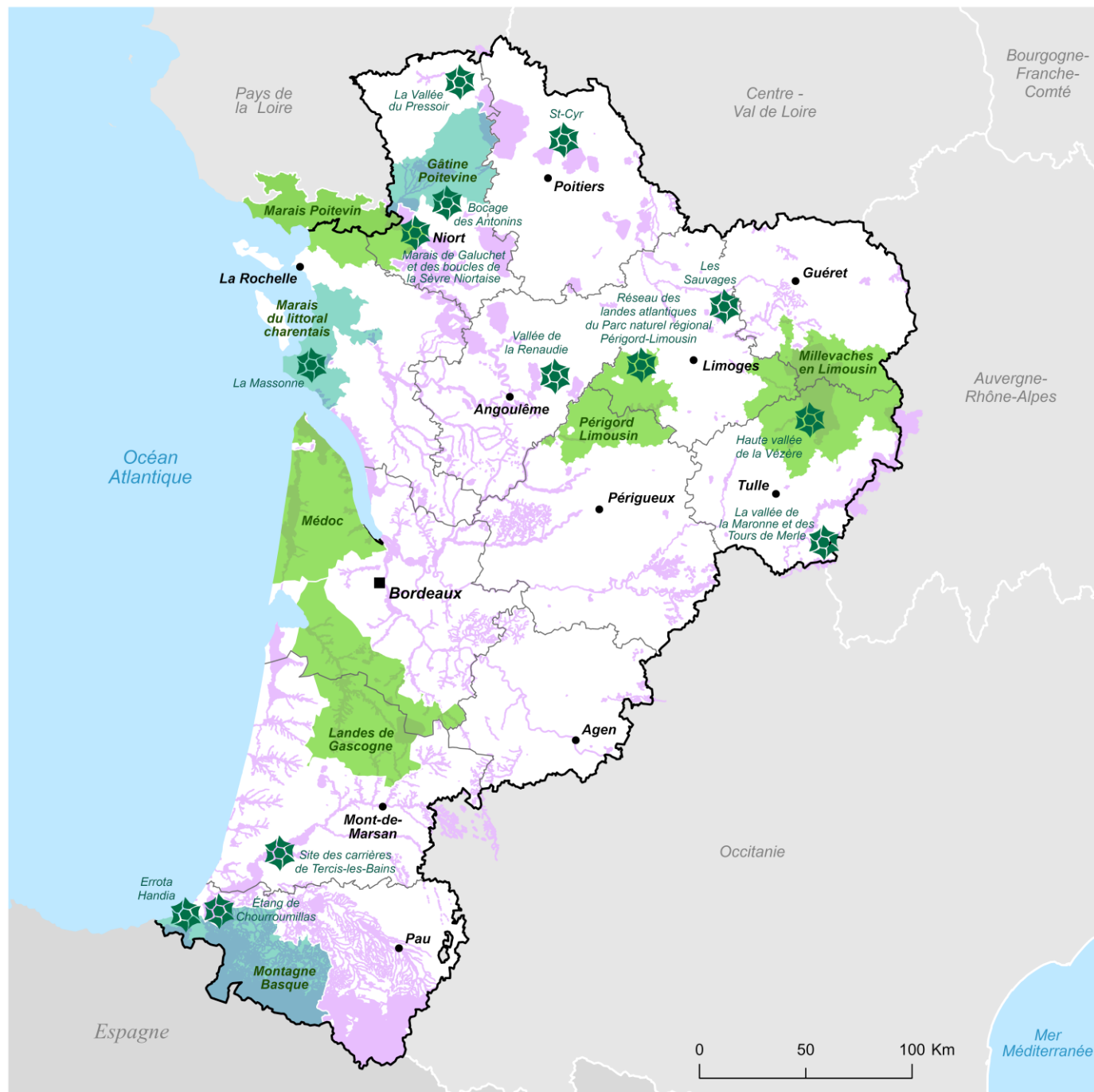
 Réserves naturelles régionales

Parcs naturels

 Parcs naturels régionaux

 Projets de parcs naturels régionaux

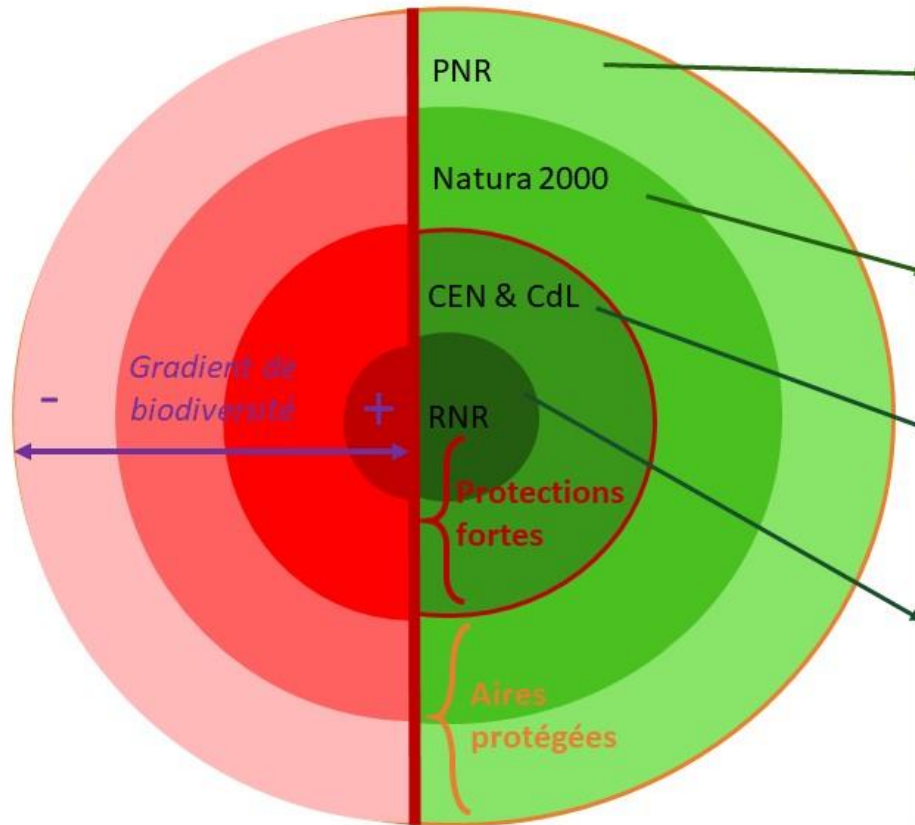
Source : Région Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'Environnement
avril 2025



Les espaces naturels protégés de Nouvelle-Aquitaine

sous la **compétence** Région et **financés** par la Région

- Complémentarité des outils -



Protection contractuelle : Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Territoire à forte valeur patrimoniale et paysagère, projet de développement durable.

Attributs / Caractéristiques :

- Charte du Parc (adhésion des communes)

Protection contractuelle : Sites Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Attributs :

- Charte de bonnes pratiques Natura 2000
- Contrats Natura 2000 / MAEC
- Document d'objectif (DocOb)

Protection par maîtrise foncière : les terrains du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et les terrains du Conservatoire du Littoral (CdL)

Zones de protection fortes sur des sites à enjeux écologiques forts.

Attributs :

- Sites acquis par le CEN ou le CdL
- Gestion conservatoire

Protection Réglementaire : les Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Zones de protection fortes sur des sites à enjeux écologiques forts.

Attributs :

- Réglementation
- plan de gestion
- gestionnaire

Cadre stratégique d'intervention de la Région : Feuille de route Néo Terra



Ambition 1

Reconstituer
les ressources naturelles
pour l'avenir



Ambition 2

Ancrer
les solidarités
au cœur des transitions



Ambition 3

Se nourrir :
accélérer les transitions
agroécologiques
et alimentaires



Ambition 4

Innover
pour une économie
responsable et durable



Ambition 5

Se déplacer et habiter
dans des territoires adaptés
au changement climatique



Ambition 6

Prévenir et soigner :
une approche unifiée
de la santé des écosystèmes
(humaine, animale, végétale)

Objectif 1 : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité

Objectif 2 : Reconquérir la biodiversité

Objectif 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous

Objectif 4 : Réduire l'empreinte humaine : éco-conception et réduction de déchets

Mettre en œuvre la Stratégie Régionale Biodiversité

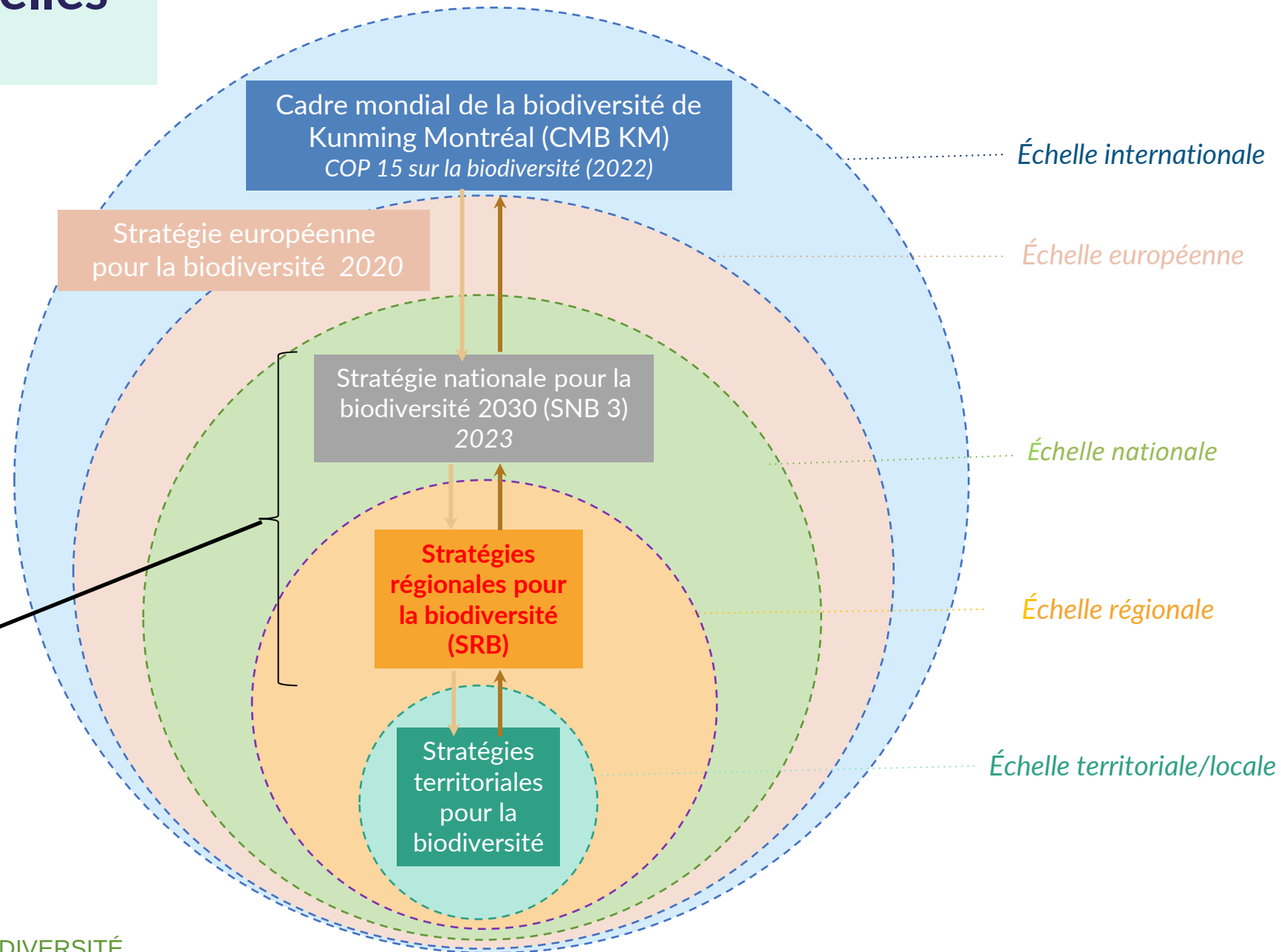


Emboîtement des échelles et cohérence

← Contribue à (redevabilité)
← Se traduit dans

Art. L 110-3 CE :

« Les régions définissent et mettent en œuvre **une stratégie régionale pour la biodiversité** tenant compte des orientations de la stratégie nationale et élaborée dans les mêmes conditions de concertation. »



La SRB NA – PORTEE ET OBJECTIFS

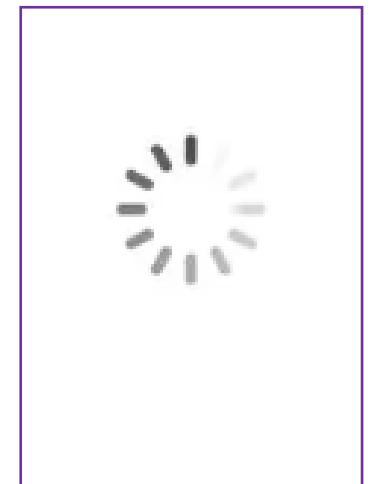
La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 (art. 8) codifiée dans le code de l'environnement (art. L 110-3) fixe la portée et les objectifs des stratégies régionales biodiversité (SRB).

Les SRB sont définies et mises en œuvre **par les régions** en tenant compte des orientations de la SNB et dans les mêmes conditions de concertation. Les SRB n'ont **pas de caractère d'opposabilité**.

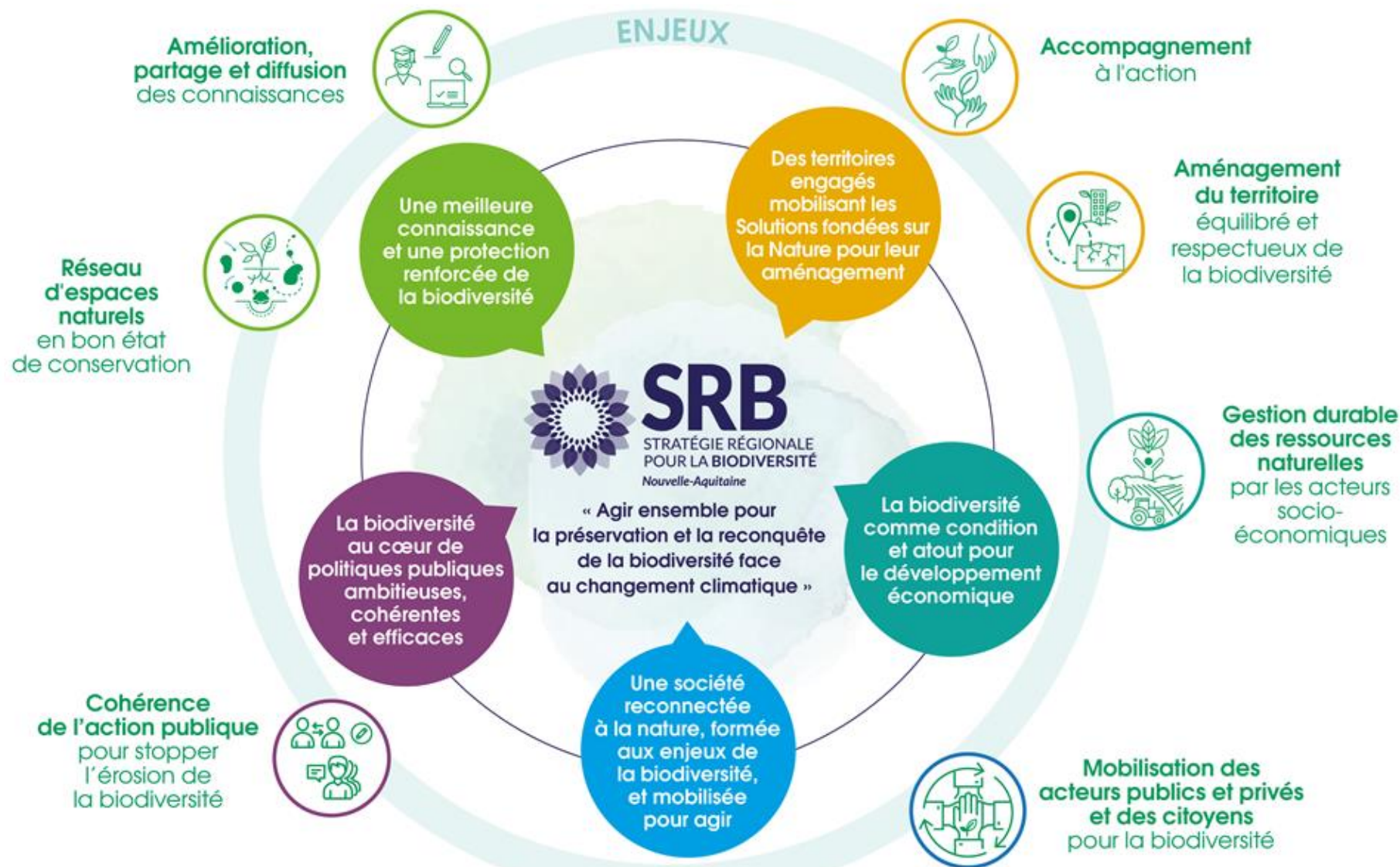
La SRB permet l'intégration des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques publiques, **en articulation avec d'autres stratégies régionales (SRADDET, SRDEII, ...)** et la feuille de route de la Région **NéoTerra**.

En Nouvelle-Aquitaine, la SRB est co-pilotée par l'Etat et la Région. Elle a été adoptée le 17 octobre 2022 par le Conseil régional pour une durée de 10 ans 2023-2032.

Rétrospective



Biodiversité : LES 5 ORIENTATIONS DE LA SRB en réponse aux enjeux du territoire



Biodiversité : GRANDES STRATÉGIES RÉGIONALES LIÉES À LA SRB



A. PRÉSERVATION : Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS
RÉSORBER les principales lacunes de connaissance sur les espèces et les écosystèmes	A1. Développer la connaissance sur les espèces, les habitats naturels, le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes, notamment le milieu marin et les sols A2. Evaluer et suivre l'état de la biodiversité, notamment par la création et le suivi d'indicateurs évaluant la fonctionnalité des écosystèmes
PARTAGER ET DIFFUSER la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité	A3. Structurer et centraliser l'information sur la biodiversité pour faciliter l'accès aux données A4. Analyser, diffuser et valoriser les données sur la biodiversité A5. Structurer et interconnecter les programmes de recherche sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes en s'appuyant notamment sur le réseau régional de recherche Biosena
TENDRE vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes	A6. Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites A7. Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeu
PRÉSERVER ET RESTAURER les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)	A8. Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides A9. Préserver et restaurer les écosystèmes forestiers (trame forestière) A10. Préserver et restaurer les haies et la trame arborée A11. Préserver et restaurer les milieux marins et littoraux (trame marine et littorale) A12. Préserver et restaurer les autres écosystèmes pour des trames verte et brune fonctionnelles (milieux ouverts et semi-ouverts, notamment montagnards)
PROTÉGER les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	A13. Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeu A14. Mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

B. TERRITOIRES : Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIFS	ACTIONS
RENFORCER les réseaux d'acteurs pour une intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion des territoires	B15. Créer et animer des espaces de partage de retour d'expérience entre les différents acteurs sur les territoires (communauté ERC, réseau des centres de ressources, gestionnaires d'aires protégées) B16. Mettre en place une ingénierie de réseau sur les territoires en s'appuyant sur les structures techniques régionales et locales
CONSTRUIRE 50 projets de territoires intercommunaux pour la reconquête de la biodiversité	B17. Accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité déclinées en programmes d'actions opérationnels
DÉPLOYER les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires	B18. Faire appel prioritairement aux Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement des territoires (gestion de l'eau, changement climatique, énergies...) B19. Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »
MAINTENIR les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain	B20. Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50% de la consommation d'espace Naturel Agricole et Forestier d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050 B21. Éviter prioritairement la destruction de la biodiversité dans les projets d'aménagement (à défaut réduire, voire en dernier ressort compenser) B22. Elaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT et PLU(i)
AMÉNAGER avec et pour la biodiversité en zone urbaine	B23. Déminéraliser, renaturer en milieu urbain, favoriser la biodiversité dans le bâti B24. Renforcer la mise en place de la trame noire en complément de la trame verte et bleue

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIFS	ACTIONS
AUGMENTER la résilience des espaces agricoles, stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie	C25. Soutenir l'agroécologie, favorable à la biodiversité C26. Maintenir et restaurer les éléments bocagers C27. Mobiliser la biodiversité cultivée et domestique pour s'adapter aux changements
IDENTIFIER ET GÉNÉRALISER les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières	C28. Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchyliques, pêche...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité C29. Valoriser et promouvoir les pratiques de préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques (éco-tourisme, éco-pâturage...) C30. Expérimenter et transférer des pratiques vertueuses dans l'utilisation des ressources naturelles via la recherche-action
ACCOMPAGNER les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité	C31. Mettre en place un accompagnement des entreprises pour intégrer les enjeux de biodiversité et préserver la biodiversité C32. Développer l'innovation technologique et sociale basée sur la nature et au service de la nature (produits et matériaux écologiques, biomimétisme)

D. MOBILISATION : Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir

OBJECTIFS	ACTIONS
FAIRE RECONNAÎTRE la biodiversité comme un enjeu vital pour relever les défis sociétaux actuels : santé humaine et animale, adaptation au changement climatique, cohésion sociale et développement local	D33. Préserver un espace de nature pour le bien-être de chaque néo-aquitain : santé mentale et physique (one health), cohésion sociale, nature et culture D34. Sensibiliser le grand public à l'importance d'une nature préservée, notamment grâce à la médiation scientifique, mobiliser les citoyens D35. Favoriser l'engagement des jeunes pour la biodiversité
FORMER aux enjeux et métiers de la biodiversité	D36. Former élus et acteurs socio-professionnels pour un passage à l'action D37. Intégrer les enjeux de biodiversité dans la formation initiale et continue, initier la création d'une filière des métiers de la biodiversité
CONSOLIDER les capacités d'accompagnement au changement pour la transition écologique	D38. Renforcer et diversifier le réseau d'acteurs de l'accompagnement au changement pour la transition écologique D39. Soutenir une filière professionnelle d'accompagnement au changement pour la transition écologique

E. COHÉRENCE DES POLITIQUES : La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIFS	ACTIONS
CLARIFIER ET AMÉLIORER la gouvernance régionale des politiques publiques dédiées à la biodiversité	E40. Consolider et animer la gouvernance régionale sur la biodiversité en s'appuyant sur le Comité Régional de la Biodiversité et en associant les citoyens E41. Développer les dynamiques interrégionales, transfrontalières et la coopération internationale
AMÉLIORER la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité	E42. Mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques sectorielles via une démarche évaluative E43. Établir 12 Conventions Territoriales d'Exercice Concerté pour organiser la mise en œuvre de la compétence Biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités E44. Renforcer l'efficacité de la police de l'eau et de la nature (prévention et contrôle)
AUGMENTER le soutien à la reconquête de la biodiversité	E45. Evaluer, consolider et diversifier les outils de financement en faveur de la biodiversité E46. Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés E47. Généraliser la bio-conditionnalité des aides publiques et stopper les financements dommageables à la nature
METTRE EN ŒUVRE la SRB par l'engagement des acteurs, et évaluer les actions	E48. Concrétiser la SRB par des engagements et des actions pour la biodiversité néo-aquitaine E49. Elaborer et partager un tableau de bord de suivi, pilotage et évaluation de la SRB

Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)

PROBLÉMATIQUES

La région Nouvelle-Aquitaine, territoire littoral à cheval sur deux grands bassins versants, se caractérise par différents types de ressources en eau (cours d'eau, nappes superficielles et profondes, étangs, zones humides, littoral...) réparties « inégalement » sur le territoire, en fonction des types de sols et sous-sols, du relief, du climat, ... Ces milieux aquatiques et humides diversifiés abritent de nombreuses espèces patrimoniales inféodées.

La DCE de 2000 a intégré la notion de bon état des eaux, qualifiée en partie par une vie animale et végétale riche et variée. Si les critères biologiques sont ainsi dorénavant intégrés dans l'évaluation et la qualification du bon état des eaux, il est nécessaire de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les outils de gestion des milieux aquatiques. L'objectif de préservation et d'atteinte du bon état des eaux en Nouvelle-Aquitaine nécessite la mise en place d'actions visant le respect des objectifs de résultat imposés par la DCE et le maintien des espèces et des milieux à forte valeur patrimoniale et/ou utilitaire. Cela passe par la préservation, la gestion, la restauration et l'adaptation des écosystèmes en lien avec l'eau (zones humides, plans d'eau...) et le déploiement de Solutions fondées sur la Nature. L'augmentation croissante des impacts du changement climatique sur ces écosystèmes impose une capacité d'anticipation de moyen (2030-2050) et long terme (2100) pour freiner/éviter leur altération voire leur disparition potentielle.

DESCRIPTION

1. Valoriser et renforcer les actions portées par les politiques de l'eau en faveur de la trame bleue et des zones humides :

- conformément aux objectifs de la DCE, notamment par l'application de la réglementation visant la non dégradation des milieux aquatiques ou l'adaptation des usages aux besoins des milieux aquatiques (à prioriser sur les territoires où les enjeux écologiques sont les plus élevés)
- en renforçant les missions des cellules d'assistance technique aux gestionnaires de zones humides du bassin (CATZH) pour préserver et valoriser ces milieux fragiles
- par la mise en place d'une bio-conditionnalité des financements publics (cf. fiche E47).

2. Sensibiliser et développer les connaissances et les compétences des acteurs de l'eau sur les enjeux biodiversité dans les écosystèmes aquatiques

- Sensibiliser et communiquer sur les enjeux (biodiversité, qualité physico-chimique, aspects sanitaires et financiers...) liés aux écosystèmes aquatiques à l'échelle régionale en rappelant les enjeux en lien avec la continuité écologique et les services rendus par les cours d'eau, zones humides, marais littoraux... et en expliquant les intérêts des solutions d'adaptation fondées sur la nature.
- Assurer la montée en compétences des différents acteurs et partager les retours d'expérience (fiches, journées/ séminaires dédiés...).

Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides

3. Intégrer les enjeux de biodiversité dans les outils de gestion et de planification « eau »

- Veiller à ce que les différents objectifs régionaux de préservation de la biodiversité soient inscrits dans les documents de planification et outils de gestion de l'eau (PPG, CTMA, SAGE, PTGE, documents d'urbanisme...).
- Caractériser le débit minimum biologique (DMB) des cours d'eau régionaux et inscrire les seuils identifiés dans les outils de planification et de gestion de l'eau.
- Mener des actions de restauration à des échelles territoriales cohérentes et en privilégiant les solutions les plus adaptées aux changements globaux, avec priorité aux zones humides y compris des anciennes zones drainées, et à la continuité piscicole et sédimentaire.
- Inscrire des prescriptions dans les SAGE et les SCOT pour la réalisation d'inventaires des zones humides et des obstacles à la continuité, et les rendre obligatoires pour les zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

4. Conduire les actions d'extension et de renforcement du réseau d'aires protégées – notamment sous protection forte – prioritairement sur les milieux aquatiques et les zones humides (cf. fiche A7)

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le SIABVELG, porteur du SAGE Lacs Médocains 33 et aidé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, a lancé une opération de reconnexion de zones humides sur son territoire. Le projet prévoit notamment la restauration de 600 ha de zones humides forestières, la création de 100 ha de zones humides tampons sur les parcelles agricoles en plus des 20 ha déjà existantes, ou encore la restauration de 20 lagunes forestières.
- Le réseau "Techniciens Médiateurs de Rivière en Nouvelle-Aquitaine" (TMR) aborde et intègre ces sujets autour de fiches retours d'expérience, de foire aux questions au sein du réseau, de temps d'échanges (Forum Rivières 2021 sur le thème de la biodiversité et de la restauration de la continuité écologique), ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface des zones humides inventoriées
- (Ind.) Doublement des zones humides placées sous protection forte (2030)
- (Ind.) Augmentation de la part des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique
- (Ind.) Baisse de la densité d'obstacles à la continuité écologique (nombre d'obstacles pour 100 km)
- (Ind.) Baisse du nombre de stations franchissant les seuils de DOE et de DCR (réseau ONDE)
- (Ind.) Baisse de la part des stations de cours d'eau observées en assec au moins une fois par an en liste 2
- (Ind.) Augmentation de la part des ouvrages aménagés pour les continuités sur les cours d'eau classés
- (Ind. à construire) Suivi des linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux hydromorphologiques pour la restauration de leurs fonctionnalités
- Intégration des données issues des inventaires de zones humides dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU(i) et dispositions intégrées aux SCOT et aux SAGE

Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides

ACTEURS CONCERNÉS

- Pilote en charge du suivi global de l'action : Services de l'Etat
- Porteurs de projets « types » : Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau et des milieux aquatiques et humides notamment syndicats de rivière, fédérations de pêche
- Partenaires techniques : Agences de l'Eau, OFB, DREAL, ARP, ARB, FMA, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau et des milieux aquatiques et humides
- Partenaires financiers potentiels : Agences de l'Eau, Région, DREAL, Départements, Collectivités locales

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027
- Agences de l'eau (AG et LB) : 11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024
- Région : AAP Nature & Transition, AAP Zones humides
- Dispositifs des départements sur les milieux naturels et des collectivités locales
- Aides privées : Fondations (du patrimoine, Humus)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

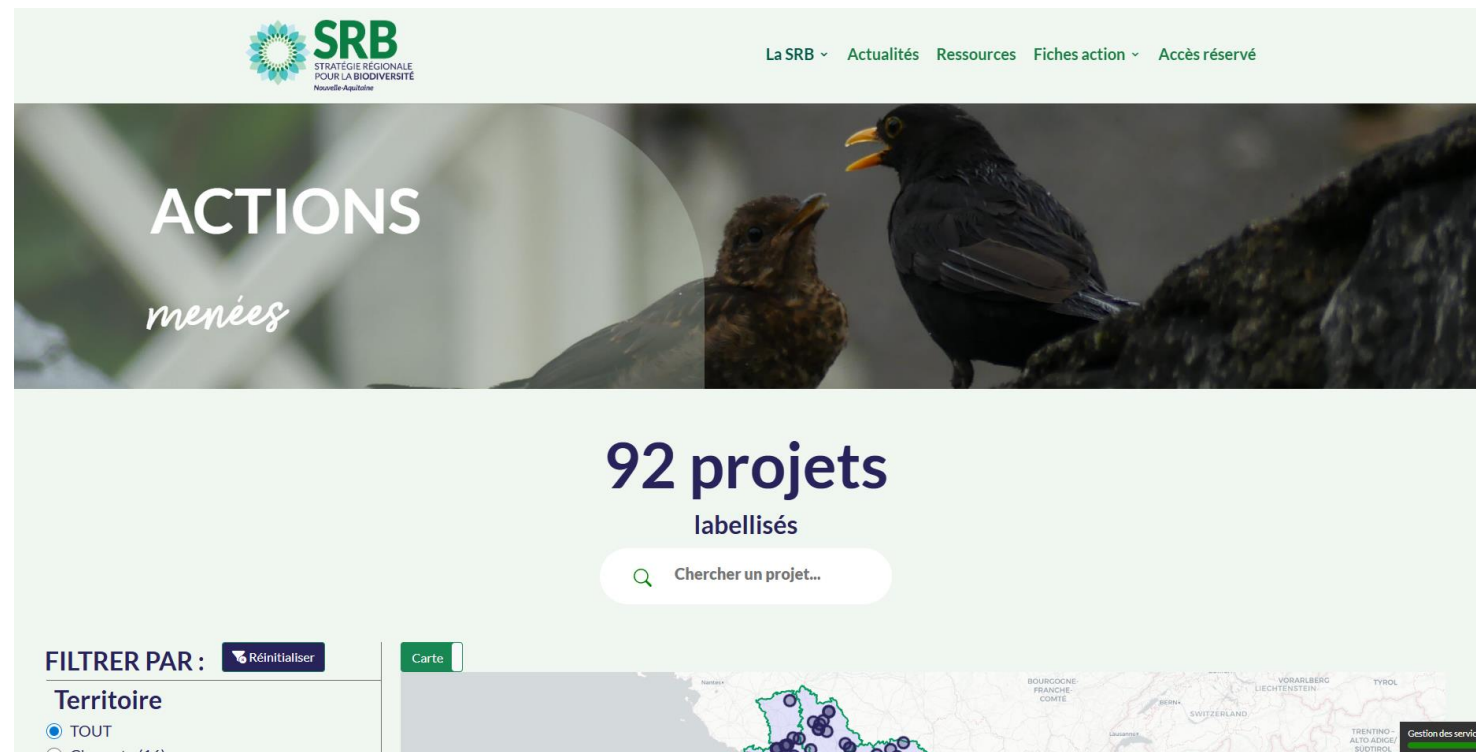
- SNB 3 : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.4, 2.1 2.2, 2.3, 3.5) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 11.1)
- SDAGE Adour Garonne
- SDAGE Loire Bretagne
- Stratégie Régionale de l'Eau
- DSF : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action D07-OE03-AN1)
- Néo Terra : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...] / Fiche 71. 100 % de ressource hydrique et en milieux aquatiques en bon état d'ici 2027
- PSN PAC : OS-D, OS-E
- PSR NA PAC : Protéger les zones humides de marais
- SRADDET : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Fiche 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- SREEE : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health

Adaptation au
changement
climatiqueAttractivité
& économie

<https://srb.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/>



fonds **NATURE**

NOUVELLE-AQUITAINE, TERRITOIRE UNI
POUR RESTAURER NOS ÉCOSYSTÈMES

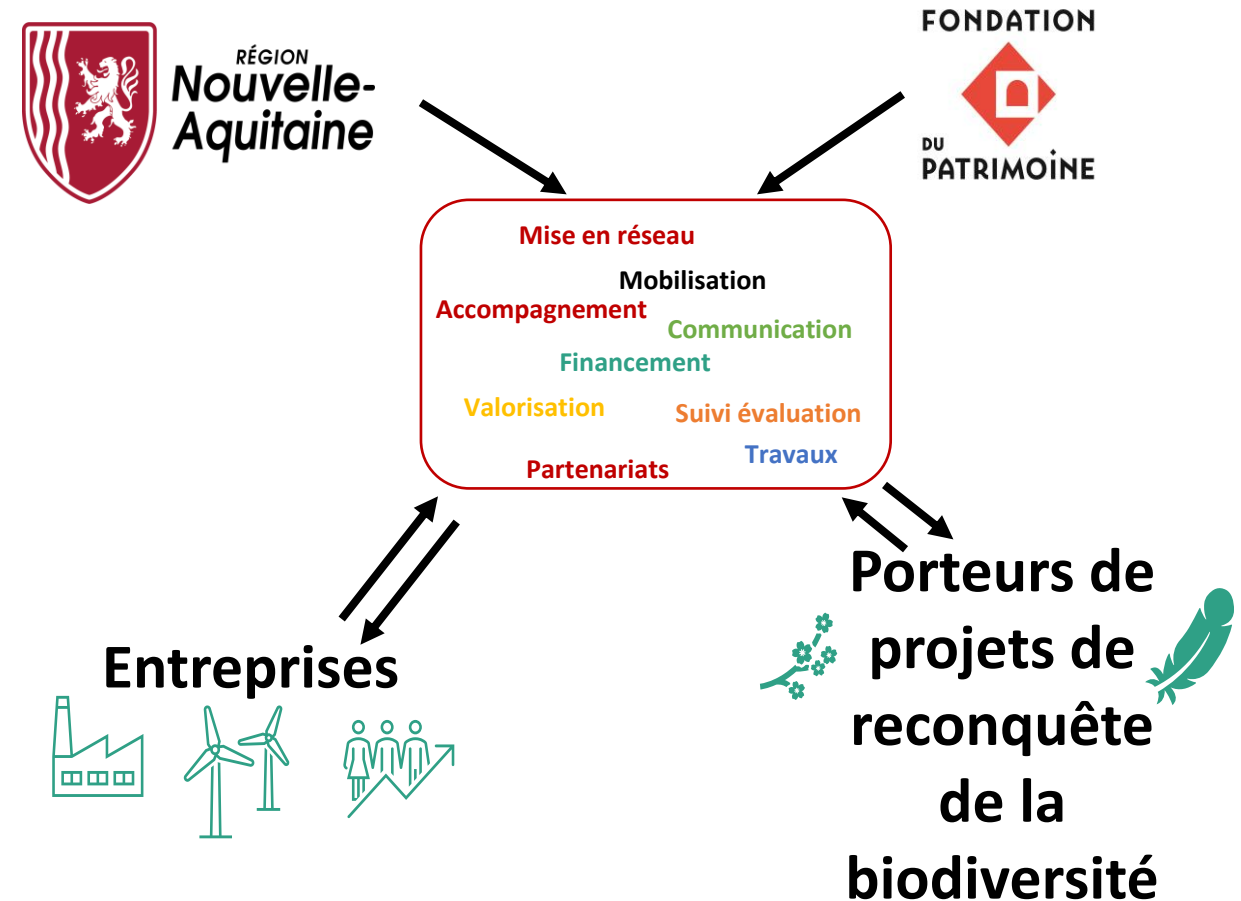


Le Fonds Nature : un outil
du financement public-
privé dédié à la
préservation des milieux
naturels et de la
biodiversité

Un Fonds public-privé pour le patrimoine naturel

Objectif : co-construire un modèle économique de la biodiversité
dans une logique de convergence d'intérêts

- Un Fonds hébergé par la Fondation du patrimoine
- Une enveloppe de départ apportée par la Région et la Fondation du patrimoine, abondée par du mécénat d'entreprises
- Un appel à projets annuel pour sélectionner des projets exemplaires, emblématiques (porteurs de projets publics ou associatifs)
- Un comité de sélection des projets appuyé par un collège d'experts et un collège de mécènes.



Un Fonds public-privé pour le patrimoine naturel

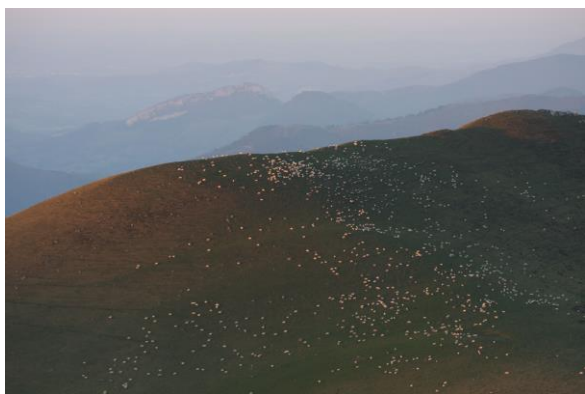
Contribuer à des projets exemplaires de restauration des écosystèmes

Porteurs de projets / maîtres d'ouvrage publics ou associatifs

Travaux de **restauration ou de sauvegarde d'espaces naturels** ayant un impact positif et mesurable sur la biodiversité

Dans le cadre de travaux de restauration du bâti ancien d'intérêt patrimonial, **aménagements spécifiques permettant l'amélioration de la biodiversité au sein du bâti**

Acquisitions foncières par des structures gestionnaires reconnues, lorsqu'un **projet de gestion conservatoire** est préalablement défini



© Erwan Le Cornec



Infos sur l'AAP 2026 du Fonds Nature :

Fonds NAture - Nouvelle-Aquitaine Territoire Uni pour Restaurer nos Ecosystèmes

- Première période de dépôt : 15 mars 2026
- Comité de sélection : juin 2026

Contact :

fonds-nature@fondation-patrimoine.org





Merci de votre attention

Contact :

Christelle BROCHARD

Chargée de mission biodiversité

Site de Poitiers

Direction Environnement

T. 05 49 38 47 16 / 06 25 94 70 29

christelle.brochard@nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



SRB

STRATÉGIE RÉGIONALE
POUR LA BIODIVERSITÉ

Nouvelle-Aquitaine